

13 février 2025

MÉTIERS DU SPORT : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Rencontres du développement 2025
47e Championnats de France 10/18 mètres



LE SPORT EN FRANCE



COMPRENDRE LE MOUVEMENT SPORTIF

LE MOUVEMENT FEDERAL

Fédérations délégataires de la gestion, l'organisation et la réglementation des disciplines sportives. Clubs, Comités départementaux et Ligues régionales en font parti.



LE MOUVEMENT OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Garant de la diffusion des valeurs olympiques. Travail d'éducation de la jeunesse par le sport : CIO / CNOSF CROS / CDOS.



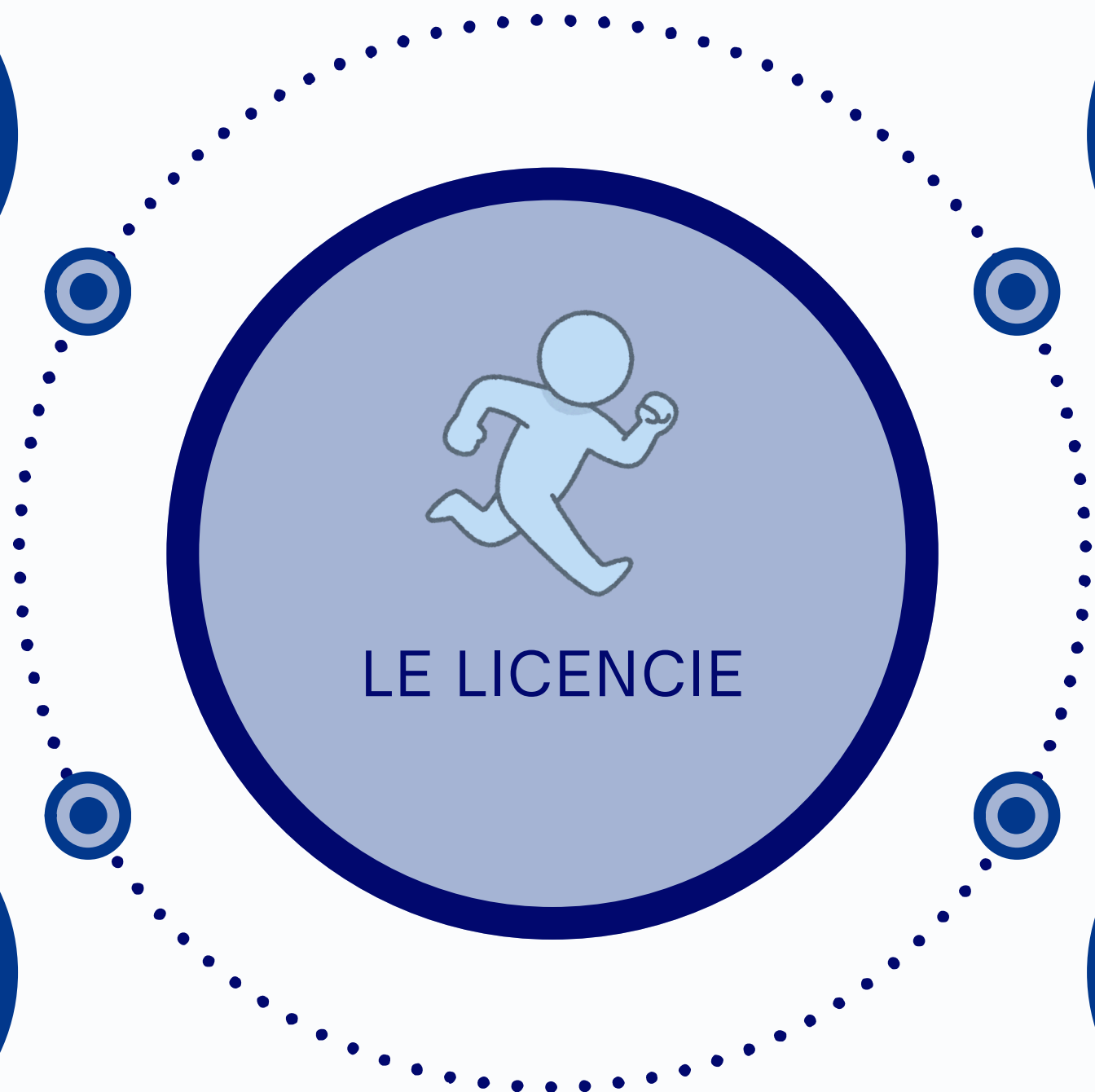
LE SECTEUR PUBLIC

Responsable des politiques sportives. Financier du sport. Délègue aux Fédérations l'organisation et la promotion de la pratique : Ministère des Sports, de la jeunesse et de la Vie Associative / Collectivités territoriales.



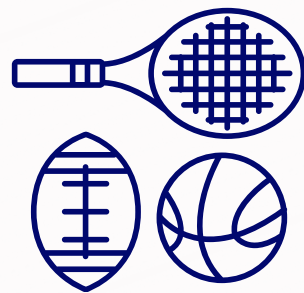
LE SECTEUR PRIVE

Entreprises engagées dans le sport à but lucratif. Vente, entretien, conception, sport avec abonnement ... Magasins de sport / Organismes de formation privés / Salles de sport / Stages vacances / Séminaires sportifs



L'EMPLOI SPORTIF EN CHIFFRES

Source : Les chiffres clés du sport 2023 - INJEP



163 000

Nombre de postes salariés du secteur privé en 2022 (marchand et non-marchand).



87 000

Nombre de postes salariés du secteur public en 2021.



65 600

Nombre de travailleurs non-salariés (indépendants) en 2021



L'EMPLOI SPORTIF EN CHIFFRES

Source : Les chiffres clés du sport 2023 - INJEP



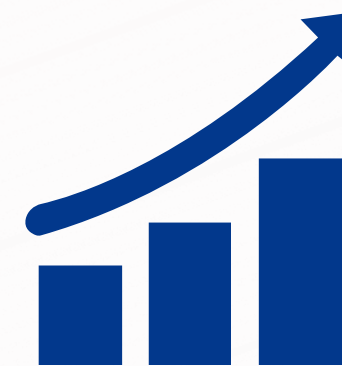
203 000

Nombre d'éducateurs sportifs déclarés en 2022.



25 000

Nombre d'éducateurs sportifs exerçant dans un sport individuel en 2022.



+ 21,5 %

Evolution du nombre d'éducateurs sportifs exerçant dans un sport individuel entre 2018 et 2022.



L'EMPLOI SPORTIF EN CHIFFRES

Source : Etude Emploi-Formation auprès des structures affiliées - CDES & FFTir



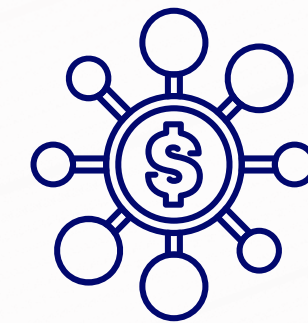
4 %

Pourcentage des clubs FFTir ayant recours à du salariat.



2,2

Nombre de salariés moyen dans les clubs employeurs.



52 %

Pourcentage des clubs non-employeurs pensant qu'une augmentation des ressources financières permettrait d'employer.



L'EMPLOI SPORTIF EN CHIFFRES

Source : Etude Emploi-Formation auprès des structures affiliées - CDES & FFTir



15,5

Le nombre de bénévoles moyen impliqué dans un club sur une saison.



16

L'ancienneté moyenne en années des bénévoles de clubs.



39 %

Le pourcentage de clubs estimant à 10h le temps d'engagement hebdomadaire.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE



LE CQP MONITEUR TIR SPORTIF

Le CQP est un diplôme reconnu par la branche professionnelle sport visant à encadrer les séances et garantir la sécurité de la pratique.

LES COMPETENCES VISEES

Accueillir et informer les “publics / Encadrer les séances en toute sécurité / Dynamiser la structure / Accompagner les pratiquants vers des projets sportifs / S’intégrer à la structure

LE CONTENU

210 heures de formation en alternance :

- + 140 heures de formation en présentiel
- + 10 heures de formation à domicile
- + 50 heures d’alternance en structure
- + 10 heures de certification



LA FORMATION PROFESSIONNELLE



LE DEJEPS Mention “Tir Sportif”

Le titulaire du Diplôme d’État de la Jeunesse de l’Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Performance sportive », mention « Tir sportif » est responsable de l’enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

LES COMPETENCES VISEES

Animer un club / Former à l’apprentissage des techniques de base et spécifiques du Tir / Proposer une initiation et un perfectionnement à la pratique / Former les cadres / Coordonner des projets / Représenter l’association / Communiquer et promouvoir

LE CONTENU

1100 heures de formation en alternance dont 152 heures correspondant au CQP :

- + 400 heures de formation en présentiel et à distance
- + 400 heures d’alternance en structure





Les Clubs

Différents types d'emplois possibles sont susceptibles d'être créés au sein d'une association sportive. Ceux-ci dépendent de la taille, des ressources et des besoins du club.



Directeur/rice

Coordonne les salariés du club et assure le lien avec les dirigeants élus. Représente l'association face aux partenaires.



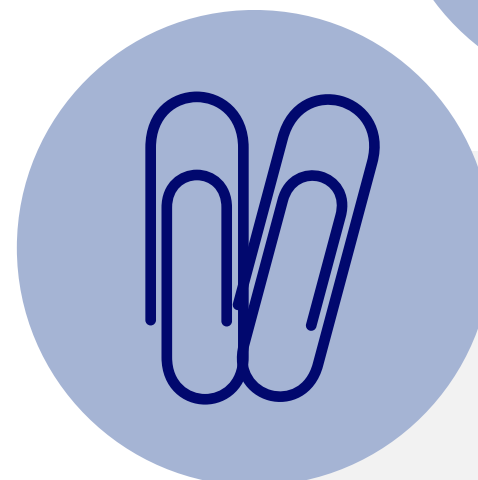
Entraîneur/euse

Crée et dirige des séances d'entraînement spécialisées à destination de différents publics (jeunes, féminines, personnes en situation de handicap ...).



Emploi socio-sportif

Encadre des publics fragilisés et éloignés de la pratique. Gère des projets d'insertion par le sport.



Secrétaire administratif/ve

Accueille et accompagne des licenciés dans les démarches administratives.



Les Comités départementaux

Le Comité départemental est un échelon trop souvent oublié dans le tir. Toutefois, il est possible de le professionnaliser avec des profils ciblés.



Entraîneur/euse

Expert technique de la pratique. Mis à disposition des clubs pour intervenir et conseiller.



Chargé/e de mission compétition

Construit et organise les championnats départementaux (engagements, pas de tir, cibles ...).



Agent/e de développement

Gère des projets pour le développement de la pratique et de l'association sur le territoire. Travaille à la recherche de financement.



Secrétaire administratif/ve

Accueille et accompagne des clubs dans les démarches administratives.



Les Ligues régionales

La Ligue est le niveau territorial le plus actif en tir sportif. Organe déconcentré de la FFTir, elle met en place les politiques sportives fédérales.



Directeur/ice

Coordonne l'équipe salariée. Effectue le lien direct entre les volontés politiques du Comité Directeur et son application sur le terrain



Agent/e de développement

Gère des projets pour le développement de la pratique et de l'association sur le territoire. Applique les demandes du directeur ou du Comité Directeur.



Assistant/e Technique Régional

Elabore et dispense le contenu technique. Travaille sur des thématiques précises telles que le perfectionnement, la formation, la compétition ... Sous la responsabilité de son élu en charge (RRA, RFL, REL, RCL).



Secrétaire administratif/ve

Accueil et accompagnement des clubs dans les démarches administratives.



La Fédération

La Fédération Française de Tir est l'organe ayant reçu délégation de l'Etat pour l'organisation, la réglementation, et le développement du tir sportif en France.



Directeur/riche Technique National

Employé par l'Etat, il coordonne l'action du personnel technique de la Fédération.



Directeur/riche de département

Personnel en charge de la coordination d'un département d'action défini : Développement, Communication, Vie Fédérale, Formation, Haut-Niveau.



Chargé/e de mission

Sous l'autorité des directeurs de département, ils mettent en place les politiques sportives de la Fédération. Travail transversal avec les autres départements.



Entraîneur(euse)s et Formateur(riche)s nationaux

Les entraîneurs fédéraux et nationaux assurent l'entraînement et le suivi des équipes de France et des collectifs. Les Formateurs dispensent les contenus fédéraux auprès des différents adhérents intégrés dans des cursus de formation et professionnalisation



Personnels techniques

Les personnels techniques travaillent à la réalisation de missions de gestion et d'entretien des différentes infrastructures fédérales.

Embaucher : Quelles étapes ?

01 LES BESOINS

Le futur employeur doit cibler les besoins de son association. Une analyse doit être effectuée sur les points d'améliorations du club et la manière dont un salarié pourrait aider à y remédier.

02 LE FINANCEMENT

L'employeur doit construire un budget afin de pouvoir financer le futur emploi. De nombreux dispositifs d'aide à l'embauche sont proposés par les pouvoirs publics afin de faciliter la professionnalisation des associations sportives.

03 LES MISSIONS

L'employeur doit diffuser une fiche de poste claire, précise et en lien avec les objectifs souhaités. La définition des tâches est une étape essentielle dans la lisibilité du projet associatif de la structure.

04 LA STRUCTURATION

La Fédération soutient l'ensemble des initiatives visant à professionnaliser ses clubs. La structuration des associations est un pas essentiel dans le développement du tir en France et de l'homogénéisation des actions sur le territoire.



Embaucher : Quels moyens ?

01 LES TYPES DE CONTRAT

Avoir recours au salariat, c'est aussi la possibilité pour l'employeur de réfléchir au type de contrat qui conviendra le mieux à son fonctionnement et ses moyens : CDI, CD2I, CDD, Alternance ...

02 LES DISPOSITIFS

Afin de pouvoir recourir au salariat, de nombreux dispositifs existent afin de faciliter le financement de l'emploi. Ces aides permettent aux associations de bénéficier d'aides financières directes ou de facilités fiscales : PST, CESU, Aides collectivités territoriales ...

03 LES ORGANISMES

Le monde de l'emploi sportif se caractérise par la présence de différents organismes pouvant soutenir les associations dans leur volonté de structuration : Collectivités territoriales, CAF, Groupements d'employeurs, animateurs de réseaux (Profession Sport Loisirs) ...



LIENS UTILES



+ Agence Nationale du sport (ANS) : <https://www.agencedusport.fr>

+ AFDAS (Opérateur de compétences) : <https://www.afdas.com>

+ COSMOS : <https://www.cosmos-sports.fr>

+ Dispositif Local d'Accompagnement : <https://crdla-sport.franceolympique.com>

+ Outil calcul coût emploi sport : <https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=34277>

DES QUESTIONS ?



MERCI

Département Développement

-  01.58.05.45.23
-  developpement@fftir.org
-  www.fftir.org
-  38 rue Brunel - 75017 PARIS

